

GAM GROUPE D'ACCÈS À LA MONTMORENCY

Rapport d'activités

2016-2017



L'ensemble des membres souhaite réintégrer le même rôle que pour l'année précédente. Carl Séguin se voit attribuer le rôle de vice-président. Bernard Goutier se voit attribuer le rôle de trésorier. Guillaume Auclair se voit attribuer le rôle de secrétaire. Daniel Coulombe se voit attribuer le rôle des communications. Ayant un poste vacant au sein du conseil d'administration, personne n'est disponible pour le rôle de président. Jusqu'à ce que le poste soit comblé, l'actuel Vice-Président, agira comme président par Intérim.

1. Site France-Drouin (Momo A-B):

- 1.1. Un total de 183\$ a été récolté dans le tronc au cours de l'année.
- 1.2. Des pancartes d'aluminium pour indiquer les sorties de la rivière sont en voie d'être installées sur les sites France-Drouin et Geneviève-Trépanier. Les couts pour l'achat de ces pancartes est de l'ordre de \$150.
- 1.3. Un projet de remonte embarcation pourrait voir le jour en lien avec la compagnie *Expédition Panorama* de Monsieur Jean-Christophe Picard. Ce dernier sera contacté par Daniel Coulombe pour évaluer son intérêt.
- 1.4. Suite à une noyade d'un pêcheur sur la section A, les terres du séminaire ont récupéré la clef accessible au restaurant *Le Lavallois*. Des démarches seront faites au printemps afin de voir si cette entente peut être reconduite. La possibilité actuelle de se stationner dans le rond-point situé avant la clôture rend moins préoccupante cette situation.
- 1.5. Il est suggéré de fermer la première barrière seulement.
- 1.6. Un nettoyage des fossés a été réalisé au cours de l'automne.

2. Site Geneviève-Trépanier (Momo B) :

- 2.1. Il manque au moins cinq grosses roches pour bloquer le passage des VTT vers la rive. Cette demande était incluse dans la lettre envoyée à la ville de Sainte-Brigitte de Laval (SBDL), nous attendrons la réponse.
- 2.2. M. Villeneuve (Voisin du terrain) a réalisé une grosse réparation sur le chemin. Plusieurs tonnes d'asphaltes recyclées ont été déposées et compactées sur le chemin. Ce granulat est une forme de 0-¾ qui est très durable et plus résistant aux écoulements d'eau que d'autre 0-¾ tel que MG-20 ou MR-20. Pour l'instant M. Villeneuve ne nous a pas envoyé de factures ni exigé une contribution de la part du GAM.

GAM GROUPE D'ACCÈS À LA MONTMORENCY

Rapport d'activités

2016-2017



2.3. Nous n'avons toujours pas eu de nouvelles quant à nos nombreuses demandes faites auprès de la Ville de SBDL. Ce dossier reste distinct de celui du projet présenté à la ville de SBDL dans la cadre de la Trame Verte et Bleue (voir section 4.7, page 4), si ce dernier n'aboutissait pas

3. Momo C et Trois-Sauts :

3.1. Une nouvelle section est accessible sur la Momo C, intitulée La Sinueuse. Cette section particulière est un affluent de la Montmorency très étroite et très sinueuse qui vaut le détour. Trois arbres sont tombées dans l'entrée de la Sinueuse. Une corvée de nettoyage sur l'ensemble de la section la "Sinueuse" sera réalisé par monsieur Christophe Picard avec son équipe (voir section 4.6) au printemps prochain.

3.2. Les escaliers de mise-à-l'eau ont été réparées par la Ville de Québec.

3.3. Une petite réparation pourrait être faite dans la glissade de mise-à-l'eau.

3.4. Une discussion est faite sur les impacts de l'ouverture du barrage du golf situé en aval de la section des Trois-Sauts.

4. Membres et implication:

4.1. Les difficultés en lien avec le formulaire d'adhésion en ligne ont été rapportées. Le problème est au niveau du renouvellement. Le trésorier du GAM, monsieur Bernard Goutier, s'est penché sur la situation.

4.2. Des efforts de recrutements de membres ont été faits lors du méchoui annuel du groupe Rabaska. Madame Marie-Claude Raymond, pressentie comme membre éventuelle du CA du GAM, après avoir assisté en tant qu'observatrice à une réunion du GAM, mentionne que malheureusement elle ne désire pas s'impliquer en tant qu'administratrice au sein du GAM.

4.3. Des démarches ont également été faites auprès de Jean-Christophe Picard afin d'évaluer son intérêt à s'impliquer dans le conseil d'administration.

4.4. Une publication Facebook a été créée afin d'inciter des membres à s'impliquer dans l'organisme.

4.5. **Expédition Panorama (Jean-Christophe Picard)** : Monsieur Jean-Christophe Picard, président de l'entreprise *Expédition Panorama*, nous informe que son entreprise a offert différents services sur la Montmorency au courant de la dernière saison. Des descentes en trippe avaient lieu sur la section Momo C notamment dans la "Sinueuse". Son entreprise a également offert

GAM GROUPE D'ACCÈS À LA MONTMORENCY

Rapport d'activités

2016-2017



du rafting sur la section Momo B. En lien avec ses activités, Monsieur Picard aimerait faire des travaux sur les deux sites du GAM.

Pour le site France Drouin, ce dernier aimerait réparer, consolider et sécuriser l'escalier (remplacement de marches, installation de gardes) et possiblement construire une rampe dans la coulée afin de descendre les raftings. Pour le site Geneviève Trépanier. Monsieur Picard aimerait pouvoir améliorer le stationnement afin de faciliter l'accès à ses autobus. Plusieurs idées sont discutées. Monsieur Picard est prêt à faire ces différents aménagements lui-même, sans frais pour le GAM. En contrepartie, ce dernier voudrait avoir une forme de contrat avec le GAM lui garantissant une utilisation et un passage pour les deux sites pendant quelques années (3 à 5 ans). Les administrateurs ont accueilli très positivement cette proposition. Les administrateurs du GAM insiste pour dire que cette entente ne garantira pas d'exclusivité d'accès au site tant pour les particuliers que pour d'autres entreprises, le cas échéant. Les administrateurs ont également informé monsieur Picard de prendre conscience que les risques de vandalisme seront à considérer pour ses aménagements. Tant les administrateurs du GAM que monsieur Picard sont d'accords sur les différentes clauses de cette future entente, si elle se concrétise. Une visite des deux sites a eu lieu le vendredi 4 novembre. Le secrétaire du GAM, monsieur Guillaume Auclair, et monsieur Picard se sont rendus sur place afin d'évaluer les possibilités pour les différents aménagements.

Monsieur Picard explique que pour le site France-Drouin, il aimerait installer des gardes de bois de chaque côté du sentier sur lesquels les embarcations pourront glisser. Moins de 3 arbres serait à couper pour cette opération et ils sont de petites tailles. Pour le site Geneviève Trépanier, une vingtaine d'arbres de petites dimensions seront coupées et un rond-point sera créé permettant un accès facile aux autobus. Les membres du CA du GAM s'accordent pour permettre à *Expédition Panorama* de procéder dès le prochain printemps aux travaux suivants (*Résolution 87.1*) :

1. *Terrain France-Drouin : Aménager un garde de bois de chaque côté du sentier d'accès à la rivière, consolider le sentier actuel et couper deux arbres préalablement sélectionnés.*
2. *Terrain Geneviève Trépanier : Couper une vingtaine d'arbres de petites tailles préalablement sélectionnés et aménager un chemin afin de créer un rond-point dans le chemin existant.*

Le GAM autorise ces travaux, conditionnellement à ce que les frais qui y sont associés soient entièrement couverts par *Expédition Panorama* et que ces aménagements restent publics et accessibles à tout particulier ou entreprise désirant les utiliser. *Expédition Panorama* est également responsable de l'entretien de ces nouveaux aménagements. En contrepartie, le GAM s'engage à accorder un libre accès à ces deux sites à *Expédition Panorama* pour une période minimale de trois ans à condition que le GAM reste propriétaire des installations.

GAM GROUPE D'ACCÈS À LA MONTMORENCY

Rapport d'activités

2016-2017



4.6. Comité stratégique : Les administrateurs du GAM souhaitent élargir les actions du GAM en une nouvelle entité dont la mission serait de militer en faveur d'un accès public à l'ensemble des rivières du Québec et qui porterait comme nom le Groupe d'Accès au Rivières (GAR). Cependant, le peu d'administrateurs actuellement au nombre de quatre rend difficile ce développement. Un comité stratégique sur le GAR a été créé (Résolution 87.2). Ce comité est constitué des membres Pierre Boulay et Jean Bernier et a pour but de reformuler la mission du GAM en GAR. Parmi les premières priorités du GAR, sont mentionnées la rivière St-Adolphe et la rivière-aux-Chiens, de même que d'autres rivières dans la région montréalaise.

Le comité stratégique a déposé un mémoire au CA du GAM dans lequel sont présentés les objectifs qu'ils suggèrent au GAM de prioriser (Mémoire_2016_BOULAYBERNIER, en annexe). Ainsi, le comité suggère de développer puis de présenter à la Ville de SBDL un projet dans le cadre de la Trame Verte et Bleue de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Ce projet touchera l'ensemble de la rivière Montmorency accessible au public et notamment les deux terrains dont le GAM est propriétaire. Il est également mentionné dans ce projet que le GAM est prêt à céder ses terrains à la municipalité de SBDL afin que celui se concrétise et que la municipalité puisse y faire les investissements nécessaires. Dans l'éventualité où la municipalité accepte cette proposition, le GAM devra faire entériner cette décision auprès de son assemblée générale. Ce projet vise également le parachèvement des sites d'accès aux rivières Montmorency et de l'île (St-Adolphe).

Une première rencontre entre les membres du comité stratégique et les autorités de la ville de SBDL s'est déroulée le 27 février 2017. Les autorités de la ville de SBDL ont pris connaissance du projet du GAM et nous communiqueront leur décision dans un avenir prochain.

GAM GROUPE D'ACCÈS À LA MONTMORENCY

Rapport d'activités

2016-2017



Annexe

Mémoire_2016_BOULAYBERNIER

**Proposition du GAM à la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval :
création d'un corridor vert, bleu, blanc sur la Montmorency
dans le cadre de la « Trame verte et bleue » de la CMQ**

Résumé

Le Groupe d'accès à la Montmorency (GAM) désire soumettre à l'attention de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (SBDL) qu'il se porte volontaire pour participer à un projet qui a pour but la concrétisation du corridor vert, bleu, blanc de la rivière Montmorency, en s'appuyant sur le programme de subvention de la Trame verte et bleue de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Le GAM se positionne donc en faveur du développement et de l'aménagement de sites d'accès à la rivière Montmorency, et ce, pour des usages comme le vélo, la randonnée, la baignade, le canot, le kayak et même le ski de fond.

Ce projet fait écho au schéma d'aménagement de la MRC, est conforme au PMAD de la CMQ, et répond à la volonté de développement des accès aux rivières et de la mise en valeur de leurs berges, en particulier de la Montmorency. (Voir la section 2)

Cette proposition émerge à ce moment-ci parce qu'il existe une fenêtre d'opportunité créée par la mise en place de la phase deux de la « Trame verte et bleue » de la CMQ, laquelle ouvrira la porte à un important financement. En effet, la subvention gouvernementale peut atteindre jusqu'à 75 % de la valeur totale du projet. Selon l'option retenue par la Ville, le GAM est prêt à contribuer, à la hauteur de ses moyens. Afin que le financement par la CMQ soit possible, le projet final doit lui être présenté le plus tôt possible pour être inscrit parmi les projets de la phase 2.

1. Introduction : Présentation sommaire du GAM et du présent projet

Vers la fin de 1998, France Drouin, fondatrice du GAM, dénicher un terrain offrant les caractéristiques requises pour la création d'une mise à l'eau. Elle approche alors une douzaine de personnes afin de leur proposer un achat de groupe. Voulant faire profiter toute la communauté de cet accès, les fondateurs du GAM décident d'emblée de permettre au grand public d'utiliser ce tout premier point d'accès. C'est donc en 1999 que le GAM voit officiellement le jour, en tant qu'organisme sans but lucratif dédié au développement des accès publics aux rivières Montmorency et de l'île.

Cette première acquisition est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée exclusivement grâce aux contributions en temps et en argent des membres fondateurs et d'autres bénévoles enthousiastes.

En 2008, après une deuxième acquisition et une entente avec le séminaire de Québec, le GAM offre désormais trois accès publics à la rivière.

En 2010, la ville de Ste-Brigitte-de-Laval et le GAM ont conclu une entente de réciprocité,

scellant d'une part, la question du soutien financier et d'autre part, celle de l'accès public et gratuit.

Le présent projet propose à la ville de Ste-Brigitte-de-Laval, à la MRC et particulièrement à la CMQ, de rendre plus concrète leur préoccupation en ce qui concerne l'accès à la rivière Montmorency, en profitant de l'opportunité qui se présente avec la phase deux de la « Trame verte et bleue ».

Le projet pourrait prendre la forme d'un partenariat entre la Ville et le GAM. La majeure partie serait financée généreusement par le programme de la Trame verte et bleue.

En ce qui concerne la nature du projet, le GAM propose de créer sur la rivière Montmorency un véritable corridor vert, bleu, blanc pour les citoyens de Ste-Brigitte-de-Laval et de l'ensemble de la CMQ. Ce corridor récréatif vise à satisfaire davantage la demande en ce qui a trait à la randonnée, le cyclisme, les sports d'eau vive et les autres types d'activités possibles sur les rives de la Montmorency, tels que la pêche et la baignade. Il s'agit avant tout d'un outil qui pourrait éventuellement aider à la planification à court, moyen et long terme, et dont le but est de maximiser les divers usages publics des berges de la Montmorency.

Ce corridor, peut être vu comme une façon de compléter l'offre d'activités récréotouristiques, complémentaires aux projets de nature privée, ces derniers étant davantage orientés vers la clientèle extérieure à Ste-Brigitte (rafting, base de plein air, ...), alors que le corridor vert et bleu vise avant tout l'accès universel aux usagers locaux.

2. Planification locale, régionale et métropolitaine¹

L'importance de la mise en valeur de la Rivière Montmorency et de son littoral est confirmée par les documents de planification locale, régionale et métropolitaine englobant la ville de Ste-Brigitte-de-Laval et ses voisines.

Le schéma de la MRC fait directement référence à une mise en valeur de la rivière Montmorency. On y mentionne en effet le réseau Vert, Bleu, Blanc au point 6.6 ainsi qu'au chapitre 5. Il en va de même chez sa voisine, la ville de Québec qui a tenu une démarche visant la création, sur son territoire de réseaux Vert, Bleu et Blanc ». À cette occasion, le GAM avait soumis un mémoire à la ville de Québec, en juin 2009.

À l'échelle métropolitaine, la CMQ affirme énergiquement la pertinence de créer et d'intégrer des réseaux vert, bleu et blanc sur son territoire² :

« 8.2.1: Créer, à l'échelle métropolitaine, un réseau vert bleu et blanc intégré, afin de tirer profit de ses retombées économiques, sociales et environnementales; »

Le point 8.3.3 identifie la Montmorency comme un des tronçons du réseau vert bleu

¹ Nous ne mentionnons pas le plan d'urbanisme de SBDL, puisque celui-ci fait actuellement l'objet d'une révision.

² Voir le PMAD au : http://www.cmquebec.qc.ca/_media/document/2260/pm-pmad-en-vigueur.pdf, pages 73-76.

blanc (carte 10 du PMAD);

8.5.6 : Collaboration des organismes privés;

8.5.8 et 8.5.9 (page 76) : identification de la Rivière Montmorency en ce qui a trait aux corridors et aux points d'accès :

“8.5.8 Qu'ils maintiennent et développent les corridors récréatifs existants dont :
5. les tronçons de la Route bleue (Sentier maritime du Saint-Laurent) faisant partie du territoire de la Communauté et les parcours de canot et de kayak sur les rivières Jacques-Cartier, Montmorency, Sainte- Anne-du-Nord et Beaurivage;”

“8.5.9: Qu'ils maintiennent et développent les accès aux plans d'eau suivants :
1. Les rivières Jacques-Cartier, Cap-Rouge, Saint-Charles, Duberger, Montmorency, Sainte-Anne-du-Nord, Chaudière, Beaurivage et Etchemin;”

Le PMAD fait donc une grande place au concept de réseau vert, bleu, blanc, particulièrement en ce qui concerne la rivière Montmorency.

3. Le corridor vert, bleu, blanc de la Montmorency

3.1 Le plan Vert, Bleu, Blanc de la CMQ

Le Québec est une région du monde où les chemins d'eau ont été omniprésents dans la découverte et le développement du territoire. Même si les plans d'eau sont encore considérés à juste titre comme des biens publics, en région urbaine, l'accès public à ce patrimoine est plutôt rare. Les rivières étant considérées comme un bien collectif, il est normal que leur navigation, ainsi que leur accès en de nombreux points puissent devenir collectifs.

Or, le modèle souhaité par le concept général du corridor vert, bleu et blanc appuie la volonté de donner accès à la rivière aux résidents de Ste-Brigitte-de-Laval et de la région. Selon cette façon de voir, la rivière n'est plus un lieu inaccessible; elle redeviendrait, dans les faits, un bien public. Cela est renforcé par le fait que la trame verte et bleue a pour objectif clair de créer des accès publics aux cours d'eau.

3.2 La Montmorency et son potentiel récréotouristique

La rivière peut être mise en valeur sur ses deux rives et accueillir plusieurs types d'activités différentes. Le GAM propose de se joindre avec la ville de Ste-Brigitte-de-Laval et de développer avec cette dernière un concept d'aménagement.

- Sur la rive droite³ (du côté ouest), il y a un fort potentiel pour confirmer le réseau

³ Les rives droites et gauche sont désignées à ainsi selon le point de vue de la personne qui descend le cours d'eau. Sur la Montmorency, la rive droite se trouve du côté ouest.

cyclable existant comme réseau de détente et favoriser le tourisme, en créant et en identifiant des haltes pour les cyclistes en bordure de la rivière, et ce, jusqu'aux terres du séminaire. Par le passé, la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval avait identifié des sites potentiels pour développer de petit accès à la rivière; compte tenu de l'incapacité à y aménager des stationnements, le concept a été abandonné. Aujourd'hui, ces projets pourraient retrouver leur pertinence, dans un concept, d'aménagement intégré, vélo-rivière à être développé par la municipalité et ses partenaires comme Vélo-Québec, le conseil de bassin et le GAM.

- Sur la rive gauche (du côté est), il est possible, avec des droits de passage, de développer un sentier entre le pont « de la pépinière » et le pont de VTT-motoneiges, qui se situe 12 km en aval. L'hiver, ce sentier pourrait demeurer accessible, à l'image du « sentier de la Liseuse » à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.
- Enfin, la grande qualité de l'eau de la Montmorency renforce la pertinence de développer des accès pour la baignade.

Points de contact avec la rivière en fonction des usages

Rôle des sites aménagés en bordure de la rivière	Usages	Caractéristiques/aménagements des points de contact
Ponctuel - isolé (automobile jusqu'au site)	Baignade Détente / pique-nique Pêche	Stationnement. Plage, site de taille importante; Vue, site de taille importante, tables; Berge quelque peu dégagée;
Ponctuel - isolé (automobile et marche aller-retour)	Courte randonnée Baignade Détente / pique-nique Pêche	Stationnement. Sentier d'accès aménagé; Plage, site de taille importante; Vue, site de taille importante, tables; Berge quelque peu dégagée
Point d'un réseau terrestre	Vélo Randonnée Ski de fond - vélo Arrêt – canot/kayak	Supports à vélo, bancs, vue (rive droite) Bancs, vue; Sentier forestier aménagé (rive gauche); Arrêt intermédiaire pour canots ou kayaks (Pause ou sortie d'urgence)
Point d'un réseau nautique	Canot/Kayak /Rafting	Stationnement, sentier d'accès aménagé, berge quelque peu dégagée.

Note : Un site peut jouer plus d'un rôle à la fois.

3.3 La partie du projet qui concerne les sports d'eau vive

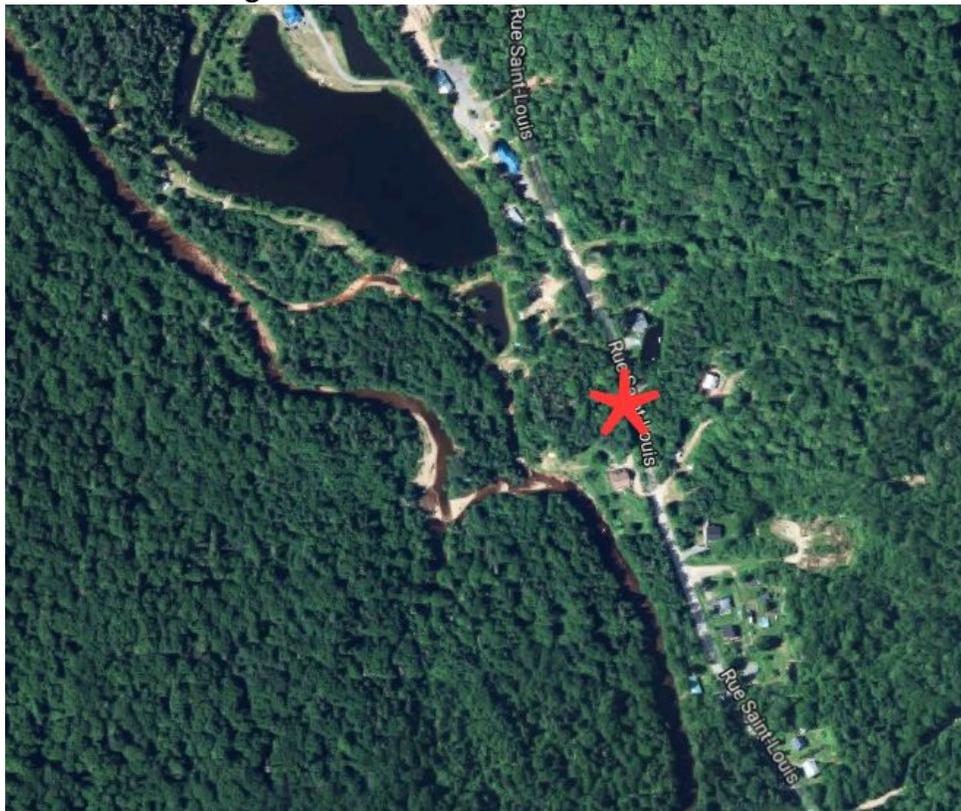
A. Compléter le réseau des mises à l'eau par le développement de deux nouveaux accès

L'un d'eux se situerait sur la rue Saint-Louis près de la rivière de l'Île et de la barrière des Terres-du-Séminaire. À l'heure actuelle, le GAM ne recommande pas la fréquentation du tronçon de la rivière de l'Île (anciennement St-Adolphe) puisqu'il n'existe aucun accès public de mise à l'eau. Seul un nombre restreint de pagayeurs connaissant un propriétaire riverain ont accès à ce tracé. Le présent projet vise, à créer un accès pour les pagayeurs.

Pour ce faire, il faudrait acquérir⁴ et aménager une bande de terrain du côté de la rivière, juste à l'intérieur de la barrière des terres du Séminaire.

Ce site présente une pente douce avec la possibilité d'aménager facilement un stationnement suffisamment grand pour les besoins des pagayeurs, soit environ 5 places perpendiculaires à la voie et en bordure de celle-ci. Un sentier peut être aménagé à peu de frais. L'aménagement y serait minimal, étant donné que la fréquentation de ce site de la rivière de l'Île est tributaire des crues et que l'usage demeurerait purement lié aux sports d'eau vive.

Figure 1 : Secteur de la rivière de l'Île



L'autre nouvel accès se trouverait environ un km en amont du secteur, des Trois-Saults, sur la rue du même nom.

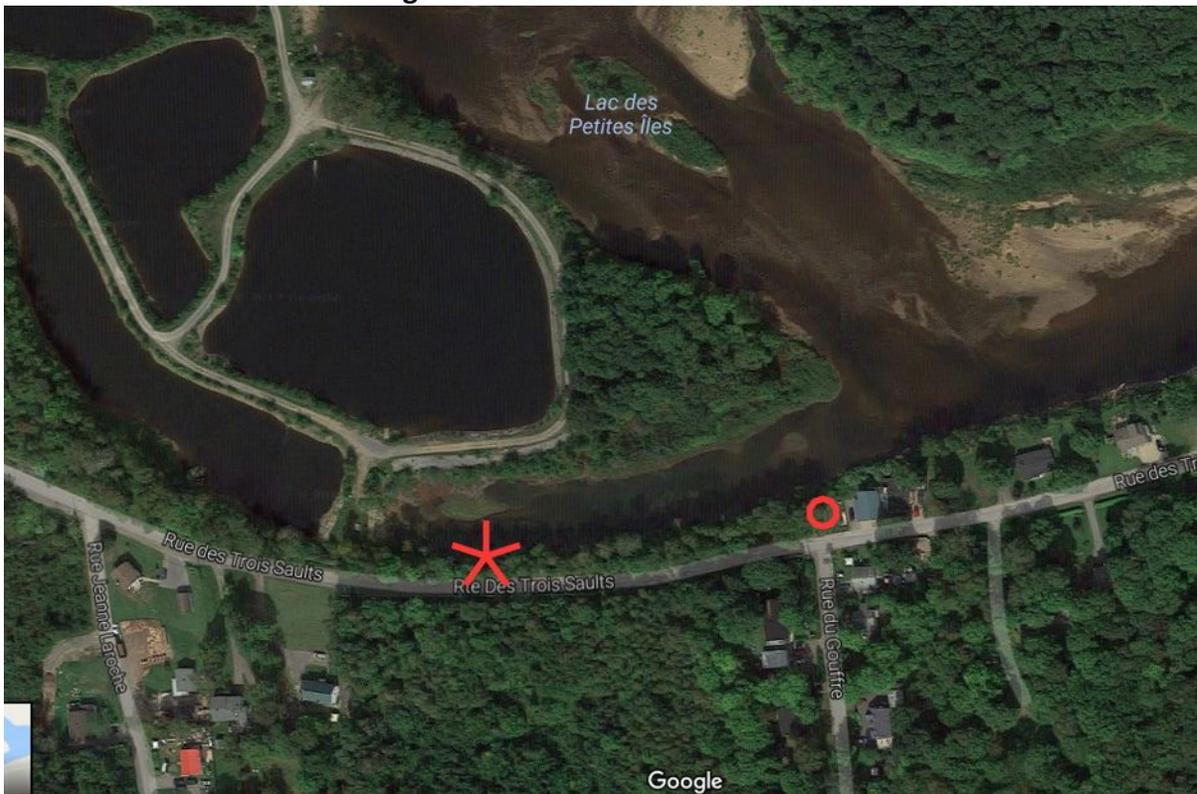
Un tronçon navigable de faible difficulté commence à l'île Enchanteresse et se termine en amont secteur des Trois-Saults. Les pagayeurs débutants et la clientèle familiale le fréquentent, mais ce point de sortie sert aussi d'entrée aux pagayeurs experts qui viennent

⁴ Au moyen une acquisition ou d'une servitude de droit de passage.

franchir les Trois-Sauts. Un escalier existe depuis au moins une vingtaine d'années, mais son emplacement se situe trop près des habitations et l'espace réduit du site est inapproprié pour un accès public. À la suggestion du GAM, plusieurs pagayeurs utilisent plutôt un point de contact non aménagé à 150 mètres en amont, plus près de la station de pompage de la ville de Québec. Sur ce site, un aménagement plus convenable pourrait être créé, moyennant une entente de partenariat avec la ville de Québec.

Sur la figure 2, l'emplacement actuel de l'escalier est indiqué par le cercle rouge, alors que le site de mise à l'eau proposé par le GAM est marqué d'un astérisque rouge.

Figure 2 : Secteur des Trois-Sauts



B. Améliorer la qualité des mises à l'eau existantes sur les trois points d'accès développés par le GAM.

Les propriétés du GAM offrent un fort potentiel récréatif pour l'ensemble des citoyens de SBDL. En plus d'être des sites de mise à l'eau pour le nautisme et la pêche, ces sites offrent les plaisirs de la plage, qui dans le cas de l'île Enchanteresse ne demande qu'à être mieux utilisé.

Par ailleurs, dans l'état actuel des choses, les sites du GAM sont bien aménagés pour des terrains possédés par un OSBL. Toutefois, ils ne rencontrent pas ce que l'on pourrait appeler les « normes d'un parc public » pour des sites accueillant la population en général. Il s'ensuit que certains équipements devraient être renouvelés ou améliorés, à plus forte raison s'ils servent à des activités commerciales (rafting).

Figure 3



Une mise aux normes des équipements serait souhaitable...

En ce qui concerne l'accès à la rivière Montmorency via la barrière des Terres du Séminaire, il faudrait convenir avec l'institution de modalités permettant de pérenniser l'accès au site, ainsi que construire un escalier d'accès à la rivière.

Ce ne sont là que quelques exemples d'interventions qui pourraient être réalisées. Des rencontres avec les représentants de la Ville permettraient de discuter de ces questions et d'élargir en jetant les bases communes du concept général de corridor vert bleu blanc sur la Montmorency.

Figure 4 : Le réseau des accès

4.1 Montage financier préliminaire

Bien qu'il soit beaucoup trop tôt pour aborder la question du budget, il est utile de souligner que le montage financier du projet implique des participations gouvernementales (CMQ et gouvernement du Québec) ainsi qu'une participation du milieu, ce qui comprend la Ville et le GAM.

Le tableau ci-dessous⁵ montre l'importance relative des sommes en cause. Dans le cas du GAM, sa participation correspond aux quelque 100 000 \$ que représente la cession de ses terrains à la Ville, moyennant la garantie que ceux-ci demeureront des mises à l'eau pour les payeurs, et ce, à perpétuité. La cession des terrains est également une condition nécessaire⁶ afin que la Ville puisse effectuer des investissements pour l'amélioration de la qualité générale des installations et la sécurité (mises aux normes).

Estimation grossière des participations relatives

Milieu		Public		Total
Minimum 25 %		Maximum 75 %		100 %
GAM	SBDL	CMQ	Aide gouvernementale	
100 000 \$	À déterminer	Max. 25 %	Max. 50 %	100 %

Il est prématuré d'établir un budget, car seule l'élaboration d'un plan d'aménagement détaillé permettra d'établir les coûts d'un tel projet.

5. Conclusion

Le GAM, qui a toujours eu à cœur la mise en valeur de la rivière Montmorency, voit cette dernière comme un magnifique trésor qui doit être partagé avec l'ensemble de la population. Aujourd'hui, une opportunité magistrale se présente à la ville de Ste-Brigitte-de-Laval de créer, avec la participation d'un OSBL, une mosaïque d'équipements donnant accès à la rivière et ses rives. En accord avec la planification du territoire de notre communauté, le corridor, vert bleu et blanc de la rivière Montmorency peut passer de l'état de vision à celui de grande réalisation et déployer toute sa splendeur avec l'aide du tremplin qu'est la Trame verte et bleue.

⁵ Bien que les ordres de grandeur soient approximatifs, les proportions entre les sommes prévues pour le « public » et le « milieu » sont relativement fidèles aux proportions découlant des montants dépensés lors de la phase 1 de la Trame verte et bleue.

⁶ En vertu de la loi sur les cités et villes, une municipalité ne peut procéder à des travaux sur un terrain privé, à moins que cela se fasse sur une servitude.